REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-384 DU 08 OCTOBRE 2001

Chargeant Monsieur Théophile NATA, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, de l'intérim de Monsieur Kamarou FASSASSI pour compter du 07 Octobre 2001.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

VU La Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU La Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;

VU Le Décret N°2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement.

DECRETE :

Article 1er : Pour compter du **07 Octobre 2001**, Monsieur Théophile NATA, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, est chargé de l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pendant l'absence de Monsieur Kamarou FASSASSI.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.

Fait à Cotonou, le 08 octobre 2001

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 –CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MECCAG-PDPE 4 – MMEH 4 – SGG – MSP 6 – AUTRES MINISTERES 20 - DEPARTEMENTS 6 -JO. 1